



## Bulletin Féministe n° 1

Edito - L'égalité... C'est pas gagné !	page 1
Formation intersyndicale «Femmes» 2011	page 2
Rapports de domination imposés aux femmes	page 2
La loi de 2010 sur les violences conjugales	page 4
Le travail et les femmes	page 5
Pour un Langage égalitaire	page 7
Dépendance et autonomie	page 8
Contacts d'associations utiles	page 9
Tract National Solidaires	pages 10

# Edito

## L'égalité... C'est pas gagné !

Les vieux clichés résistent et certains aimeraient bien revenir en arrière. Déstabilisés, déboussolés par la brusque perte de leur domination, ils peinent à accepter à leur côté et à traiter en « sujettes » égales celles qui, si récemment encore, étaient obéissantes, dépendantes et asservies.

Une émancipation payée au prix fort dans une société profondément machiste.

Certain-e-s parlent de backlash, d'autres d'effet boomerang, rien n'est acquis, jamais, et c'est ce grave et amer constat qui nous pousse à continuer, il reste tant à faire ; le féminisme est bien une lutte de notre temps !

Mais si le féminisme historique, celui des années 70 reçoit souvent un bon accueil, il n'en est malheureusement pas de même pour celles et ceux qui aujourd'hui persévèrent et portent la lutte pour l'égalité et la liberté de tous et toutes, la lutte pour l'émancipation, pour l'appropriation de domaines traditionnellement interdits aux femmes tels la sphère publique, le débat politique.

De quoi se plaignent-elles ? Encore !

L'accès à la contraception et à l'avortement les a libérées de la servitude ancestrale.

Le droit de vote, la possibilité de s'exprimer, de participer au fonctionnement de la société...

Tout semble donner une image d'égalité.

Et pourtant...

L'accès à l'avortement devient chaque jour plus difficile pour cause de fermetures des centres, la contraception a un coût, « SOS tout petits » sinistre émanation de X.Dor, du front national revient en force, les femmes sont toujours aussi peu présentes dans les instances décisionnelles...



Une égalité et une liberté toujours conditionnées aux violences que subissent les femmes à la maison comme dans la cité et au travail, une pauvreté plus importante que pour les hommes, des salaires inférieurs de plus de 25%, des carrières plombées, des temps partiels trop souvent imposés, des retraites de misère...

Et le syndicat dans tout ça ?

Un syndicalisme de transformation sociale ne peut laisser de côté la moitié de la population, vivre mieux c'est aussi vivre mieux ensemble. Il n'est pas non plus évident que les hommes s'épanouissent pleinement dans ces rôles contraints de force, de pouvoir, de conquérant que leur assigne notre société patriarcale.

Violences sexistes partout ! Liberté, égalité nulle part ! Le syndicat peut agir ; agir, bien sûr, quand ça se passe au travail mais aussi informer, prévenir, apporter soutien et aide aux femmes victimes de violences en dehors de l'entreprise. D'où qu'elles viennent ces violences ont toujours des conséquences dramatiques sur le bien être, la santé des personnes. Ces souffrances nous concernent toute-s !

## Stage de formation intersyndicale « Femmes » 2011

Pour la treizième année, deux journées de formation ont eu lieu à Paris. Cette année, environ 400 personnes (95% de femmes) y ont participé. Les effectifs sont en hausse, et surtout se renouvellent.

Quatre thèmes ont été abordés:

- Les violences faites aux femmes.
- Femmes immigrées et engagement syndical.
- Inventer une culture de la mixité.
- Pour un langage égalitaire.

Plus un témoignage de Clara sur le dernier rassemblement international de la Marche Mondiale des Femmes au Bukawu (frontière du Rwanda). Il y avait 150 déléguées de 40 pays, des forums ont réuni 3000 personnes, il y a eu une marche de 20 000 femmes. A notre connaissance, nous étions au moins neuf du Calvados, réparties entre SUD Santé et SUD Education.

Nous émettons cependant un bémol: les interventions ne nous ont pas toutes semblé aussi intéressantes que ces dernières années ; avoir un grand moment de débat nous a semblé une initiative nouvelle et intéressante, seulement, en formation, la méconnaissance des sujets en amont n'a pas permis, à notre sens, un véritable débat. Nous avons regretté l'absence de traces écrites sur les interventions comme il y en avait les années précédentes.

Un résumé de ces deux journées est disponible sur le site de Sudéducation14.

## Les rapports de domination imposés aux femmes

« Les féministes : ce ne sont que des mal baisées ! ». Voilà les propos dont nous sommes affublées aujourd'hui. On nous dit que cette lutte est désuète et même pire, que nous sommes beaucoup trop radicales, voire extrémistes et qu'il nous suffit de regarder, d'ouvrir les yeux, que la société a changé...Ah bon ?!?



**Au moins 25.000 cas de viols en France chaque année**  
**Un peu plus de 8.000 seulement sont recensés "officiellement"**  
**2005 et 2006 : 410 000 femmes ont déclaré avoir subi des violences de leur conjoint ou ex-conjoint.**  
**Une femme meurt tous les trois jours de violences conjugales en France**  
**Une femme violée toutes les deux heures...**

Source : l'Observatoire National de la Délinquance (OND), rattaché comme département de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES).

Chaque année, en France, plus de 75 000 femmes (205 par jour) sont violées et seules 10% des victimes portent plainte. Il reste très difficile d'oser en parler parce que la parole des victimes n'est pas entendue. « La honte doit changer de camp ! » « Non ! Elle ne l'a pas cherché. »

Les violences subies par les femmes ne peuvent ni ne doivent être remises en cause ou minimisées : Toute agression sexiste, tout acte sexuel forcé et imposé sont des actes insupportables et condamnables, ils sont révélateurs de la persistance des violences sexistes et des rapports de domination imposée aux femmes.

La justice doit pouvoir faire son travail. Il est aussi nécessaire que les élus, pouvoirs publics, services sociaux, associations et l'ensemble de la population se mobilisent pour lutter contre ces faits inadmissibles et les prévenir.

Il ne sera possible de changer les mentalités et les comportements qu'en proposant, dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité, une éducation non sexiste et non violente, porteuse des valeurs d'égalité, de respect, de mixité et de tolérance.

La loi du 9 juillet 2010 contre les violences faites aux femmes, en introduisant la prévention des violences dans le code de l'éducation, nous en donne la possibilité.

Le Planning familial propose que les séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective durant la scolarité obligatoire ne se réduisent pas à une approche « biologiste » de la reproduction et de ses risques mais intègrent une approche égalitaire entre les femmes et les hommes au sein de notre société qui prenne en compte les rôles et les assignations dans lesquels ils sont enfermés. C'est ce même Planning qui propose des services gratuits de gynécologie, d'accompagnement... Services qui apparemment sont considérés comme secondaires et non rentables : Dans un contexte d'économie budgétaire, le gouvernement projette de réduire de 42% les dépenses liées aux structures de « conseil conjugal » dont le mouvement français pour le planning familial fait partie. De 2,5 millions le budget passerait à 1,5 millions.

Qu'au-delà de la scolarité, pendant la poursuite des études ou dans la vie active, des campagnes de sensibilisation aux questions de sexualité soient mises en œuvre régulièrement pour favoriser la prévention des comportements sexistes et homophobes.

De même aujourd'hui, nous vivons dans une société activement complice des agresseurs sexistes : il n'y a qu'à lire, écouter ou voir la manière dont reste traitée l'information concernant des agressions, viols et autres sur les femmes impliquant des hommes politiques et/ou de « pouvoir » :

- BHL ardent défenseur de R.Polanski, tout comme J.Lang, pressenti un temps pour assumer la fonction de « défenseur des droits » ; la nomination de F.Mitterand comme ministre, signent une complaisance inique de nos politiques à l'égard de la pédophilie.
- L'exemple de la loi Perben 2 : Mutilations sexuelles, incestes et viols qui, grâce au luttes féministes, ont été reconnus comme crimes, peuvent, depuis la loi « Perben 2 », être requalifiés en correctionnel signe d'un recul majeur ! Eloigner les auteurs des assises, c'est dénier aux victimes le droit à une véritable reconnaissance des préjudices commis ; c'est minorer la gravité des faits et conforter les coupables dans leur conviction que « *c'est pas si grave* ».
- L'absolution donnée pas ses « fans » à B.Cantat pour le meurtre de Marie Trintignant...
- Tous unis pour défendre, avant même de savoir, leur ami DSK : « *Son plus grand problème à toujours été les femmes* » « *DSK face au sexe faible* ».

NON, ni Don Juan, ni séducteur, un violeur est un violeur, un agresseur : un agresseur. Si la sphère du public prétend participer au changement, qu'elle condamne ces propos. Nous assistons à une sorte de confusion générale : d'une part on nous répète que les choses ont changé, que les femmes sont plus libres, que l'exhibition de corps nus témoignent de cette libération, que si il y a violence c'est parce que les hommes ont certains besoins sexuels différents de ceux des femmes. Tous ces clichés, ces stéréotypes sont d'insupportables « croyances » entretenues par le machisme ambiant au seul bénéfice des puissants ; tous sont le symbole de la persistance de l'enfermement sexuel comme social des femmes.

Face au caquetage médiatique, l'oppression sexiste se ressent de plus belle :

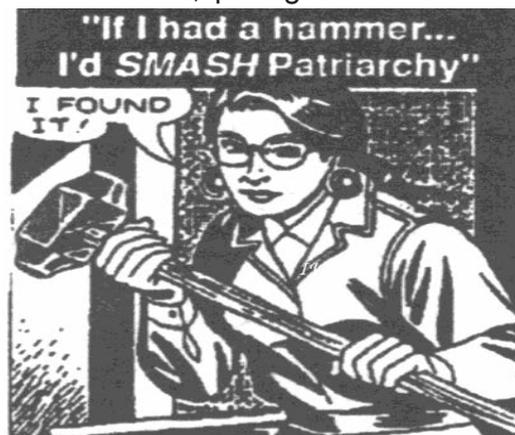
- Une logique ultralibérale qui utilise de façon marchande, le corps et la nudité, en particulier des femmes.
- Des médias, qui sous couvert de modernité décomplexée, se font le relais de discours lénifiants mélangeant allègrement agressions sexistes et séduction « gauloise », évoquant la possibilité d'une prostitution choisie (ultra minoritaire et surtout masculine) sans tenir compte du phénomène bien plus

grave qu'est l'existence, la persistance d'une véritable traite des femmes.

• Des associations de travailleurs du sexe qui voudraient utiliser le subterfuge « d'aidants sexuels » pour les handicapés, les vieux... comme justification de la marchandisation des corps, alors que les soi-disant concerné-e-s, eux-mêmes, ne souhaitent que de vraies relations, partagées et librement consenties.

A noter que nous considérons la prostitution, sous toutes ces formes, comme une des plus grandes violences faite aux femmes, sa persistance engendre nombre des violences quotidiennes que nous dénonçons sans relâche, ne pas obtenir son abolition serait perdre pour toutes les autres formes de violence.

Ce que nous, féministes, entendons par libération des corps et des sexualités, sans puritanisme aucun, n'a jamais rien eu à voir avec ça.



La libération des corps et des sexualités, doit passer par une déconstruction des normes oppressives ; donc aussi par une éducation sexuelle réelle et équivalente pour les deux sexes, dès le plus jeunes âge. Dénonçons la pornographie et son monde empli de viols, de clichés, de stéréotypes, de pensées violentes et sexistes. Sur nos murs, nos écrans, dans nos journaux ...condamnons l'instrumentalisation des corps, développée par les medias, la publicité, la télé...

**Ici et ailleurs, la lutte n'est pas terminée ! Féministes debout !**

## **Texte de loi du 09 juillet 2010 relative aux violences conjugales :**

Une réflexion existe à l'Assemblée Nationale depuis décembre 2008 (seulement !). C'est à partir de la mission d'évaluation des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes que cela a pris naissance. Au fait, il n'existait pas un Ministère des Droits de la femme auparavant ?

Mais cette loi de 2010 ne concerne que les violences conjugales, alors que les violences envers les femmes existent à différents degrés de notre société... La loi en ne parlant que des violences conjugales ignore toutes les violences subies dans la sphère publique et au travail.

En fait, la loi du 09 juillet 2010 vise à mieux protéger les mères et leurs enfants face à une certaine violence familiale. Cette protection ne peut se faire qu'à partir d'un dépôt de plainte.

Ainsi, à partir de la plainte, la loi prévoit une ordonnance de protection qui permet au J. A. F. de constater et d'agir rapidement face à la violence avérée. Il intervient ainsi dans les 24 h 00 après le dépôt de plainte. Il peut alors prendre des mesures d'urgence ; d'une part l'éviction du conjoint violent, d'autre part le relogement, en dehors du conjoint, en cas de départ du domicile.

Mais combien de femmes osent porter plainte à partir de violences réelles ? Par conséquent comment les amener à oser porter plainte pour mieux les protéger ?

Ainsi l'ordonnance de protection protège les individus pendant 4 mois. Cela peut être le début d'une procédure de divorce ou de séparation. Dans ce cas, la protection est prolongée, il s'agit d'un processus de maturation pour les victimes...

Par contre, le conjoint violent qui ne respecte pas les décisions du juge va à l'encontre de fortes amendes et risque la prison.

Il est nécessaire de rappeler **quelques dates importantes**, pour les femmes, que chacun, chacune n'a pas forcément en tête :

**1975** : Création du 1er foyer de femmes battues à Clichy.

**1980** : Le viol est défini par le Code Pénal.

**1990** : La Cour de Cassation reconnaît le viol entre époux.

**1991** : Création d'une écoute téléphonique femmes info-service par rapport à l'abus d'autorité en matière sexuelle.

**1992** : Reconnaissance du délit de harcèlement sexuel.

**1994** : Le viol conjugal est reconnu par le Code Pénal comme circonstance aggravante et devient passible de prison.

**2010** : Reconnaissance, par le Code Pénal, de l'inceste commis sur des mineurs et renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, au sein du foyer familial.

Par ailleurs, ce texte lutte contre des délits, nouvellement reconnus :

Le harcèlement moral et physique, réprimandé par la loi et le délit de "contrainte au mariage", manière de lutter contre les mariages forcés. Dans ce domaine, la loi tend à protéger les femmes issues de l'immigration, en leur permettant de rester sur le sol français, sans leur mari. Pour les femmes sans-papiers, elle permet l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour. De même, pour les femmes étrangères qui sont à l'étranger et dont le conjoint confisque leurs papiers, un titre est délivré par les autorités consulaires. Elles peuvent être rapatriées en France si elles sont victimes de violences ou d'un mariage forcé. Le mariage forcé est d'ailleurs une circonstance aggravante des violences.

Même si nous pouvons avoir une justice ponctuelle par le biais des institutions face à ces violences, nous avons conscience que cela ne suffit pas. Les lois relatives aux violences conjugales par exemple interviennent toujours après les violences, elles « répriment ». Est-ce réellement lutter contre les violences faites aux femmes quand on « résout » le problème une fois les violences subies ? Compte tenu du fait que nous vivons dans une société patriarcale, même si nous savons qu'il est indispensable que ces lois existent et qu'elles soient appliquées, pour réellement venir à bout de ces violences, il nous faut lutter contre toutes les normes oppressives qui produisent ces violences. Non les femmes ne sont pas de naissance plus fragiles, « dociles » même. Non les femmes n'ont pas à se taire lorsqu'elles veulent parler. Non nous ne sommes pas des « poules » qui caquetons. Non nous ne sommes pas l'inférieur mais l'oppressée.

5 décennies pour essayer de faire évoluer les choses en matière de violence sexuelle et autres.

**Mais combien de femmes meurent encore sous les coups de leur conjoint en France ?**

La France est et reste un pays profondément machiste malgré tout !

La lutte doit continuer d'exister pour chacun, chacune d'entre nous et nous devons transmettre ces valeurs de respect mutuel et de lutte aux générations à venir !



**Le Féminisme n'à jamais tué personne, le machisme, lui, tue tous les jours !**

## LE TRAVAIL ET LES FEMMES

Aujourd'hui l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est loin d'être satisfaisante. Dans une société où les capitalistes jouent sur les minorités, souvent isolées, pour assoir leur pouvoir hiérarchique et oppresseur, les femmes cumulent et subissent doublement la précarité ; la coexistence avec le patriarcat fait des femmes, les prolétaires des prolétaires, devant cumuler travail salarié et travail domestique gratuit.

Outre les écarts de salaires (-27% pour les femmes), les différences de traitement des femmes au travail, de carrière, de situation professionnelle demeurent flagrantes.

### L'égalité face au travail :

**Genre et éducation :** Nous vivons dans une société genrée où les hommes et les femmes cohabitent dans un faux semblant de mixité alors même qu'ils sont régis par des comportements stéréotypés.

Le genre est une catégorisation sociale que l'on plaque au sexe biologique, dès la naissance d'un individu (parfois même dès sa conception), un genre qui « soit disant » lui correspond. Par conséquent on attribue au sexe masculin un genre masculin (la virilité, la force, l'assurance) et au sexe féminin un genre féminin (la douceur, la tempérance, la gentillesse...)

Ces catégorisations inculquées dès le plus jeune âge et tout au long de l'éducation, ont un impact considérable dans nos rapports sociaux.

Nous considérons l'égalité des sexes comme différente de la mixité. Aujourd'hui en France si la mixité est présente dans les écoles, dans les corps de métiers (et encore pas tous !) nous n'avons pas atteint l'égalité des sexes, où hommes et femmes seraient considéré-e-s à égalité sans distinction aucune.

Dès la maternelle, les rapports sont codifiés ; encore récemment les hommes n'y avaient pas accès, maintenant encore la norme voudrait qu'il soit plus simple pour une femme voir « inné » de travailler dans une école MATERnelle. Lorsque l'on s'adresse aux enfants à l'école on ne le fait pas de la même façon si c'est une fille ou un garçon. Il est souvent considéré comme normal qu'un garçon patauge partout dans la boue, court, tombe... ça ne l'est pas pour une petite fille, sauf pour les « garçons manqués » ; par ailleurs il est courant d'entendre dire que les filles sont plus studieuses mais ne peut-on s'interroger sur la part déjà prégnante de l'éducation genrée dans ces observations.

À l'université, Les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes (chez les 25 à 34 ans ayant terminé leurs études, 38,7 % des femmes ont un diplôme du supérieur contre 28,3 % des hommes). Mais les choix d'orientation sont là encore emblématiques : 70 % d'entre elles sont en lettres ou sciences humaines, 30 % dans les filières scientifiques et ces inégalités s'aggravent au fur et à mesure du cursus universitaire (les inégalités augmentent en fonction du degré d'étude) : en licence (60,4% de femmes), en master (55,6%) et en Doctorat (41,6%).

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois. La concentration des femmes est manifeste dans certains métiers. 70,9 % des femmes travaillent dans les services, notamment dans l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration, les services aux particuliers et aux entreprises. La part des femmes est particulièrement importante dans des emplois peu qualifiés tels que les aides ménagères (97,9 % de femmes), les agents de service hospitaliers (84 % de femmes) ou les employé-e-s de maison (98,2 % de femmes). Or ces secteurs sont synonymes de contrats précaires, de temps partiels, de faible rémunération amenant d'ailleurs de nombreuses femmes à cumuler les emplois afin de parvenir à obtenir un salaire décent.

## **Orientation professionnelle :**

Les choix d'orientation professionnelle dépendent pour beaucoup d'une vision très sexuée des métiers cantonnant les femmes à des métiers proches de la sphère privée et des métiers « réservés » aux hommes plus orientés vers la sphère du public. Ainsi il existerait des métiers de femmes réclamant douceur, patience, minutie, relationnel et des métiers d'hommes, axés sur la technique, la compétition, la gestion d'équipe.

La question de la pénibilité des conditions de travail de nombreuses professions masculines peut expliquer l'absence d'intérêt des femmes pour certaines d'entre elles. Alors que la pénibilité du travail des femmes bien que tout aussi patente est mal, peu ou pas mesurée. L'intégration des femmes à certains postes passe aussi par des améliorations des conditions de travail, ce qui, au final, bénéficierait à tous et toutes.

## **Au travail :**

Au départ on pense la mixité comme opposition à l'exclusion, la ségrégation ; comme un recul de la domination masculine. En particulier au travail où l'émancipation des femmes par la mixité tendrait vers l'égalité. La loi de 1984 sur l'égalité professionnelle introduit la pensée de la mixité au travail comme étant du ressort de la société.

La féminisation de la population active nous amène à une quasi parité, la moitié des salarié-e-s sont des femmes. Mais si des passerelles se créent pour permettre aux femmes d'exercer des métiers dit d'hommes et inversement (-nombreux), la mixité n'est nullement acquise car dans aucun métier on ne trouve 50% d'hommes et de femmes, on observe plutôt une hégémonie à dominante homme ou femme selon le secteur. La question de la division sexuée du travail persiste.

Par ailleurs, il arrive encore que l'on rende la « vie dure » à celles et ceux qui ont choisi un métier « traditionnellement » dédié à l'autre sexe. Il y a récurrence des difficultés : On demande plus à diplôme équivalent à une femme qu'à un homme y compris dans la fonction publique ; les femmes travaillent plus souvent sur des temps partiels, le salaire de Monsieur est considéré comme le « gagne pain » de la famille, celui de Madame comme un « salaire d'appoint » et en plus elle doit s'occuper des enfants et bien sûr du travail domestique (En moyenne, les femmes consacrent près de 3h30 par jour aux tâches domestiques contre 2 heures pour les hommes.)...

Depuis la fin des années 90, le discours sur le recrutement des femmes a évolué ; l'offensive idéologique est forte, recruter des femmes améliorerait les performances de l'entreprise. Mais ici la mixité n'est pensée qu'en regard du rendement économique...

## **Les femmes et le temps partiel :**

Le temps partiel a incontestablement un genre, le « féminin ». Sur les 5 millions d'actifs salarié-e-s à temps partiel, 83% sont des femmes.

Plus de 30% des salarié-e-s travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi et 80% sont des femmes. Souvent ce rythme professionnel est imposé dès l'embauche.

En se développant, le travail à temps partiel a contribué à renforcer la concentration des emplois exercés par des femmes dans un nombre réduit de professions et secteurs d'activités (cf ci-dessus).

Le terme de travail à temps partiel « choisi » renvoie lui une image exclusivement positive alors que les femmes effectuent ce choix dans un environnement social stéréotypé. La plupart des femmes ne concilient pas vie familiale et vie professionnelle, elles cumulent sous tension (sans compter les parents isolés). Les femmes sont considérées comme « jamais assez disponible » à l'égard de la sphère du travail parce qu'elles sont toujours

perçues comme mère avant tout et non comme des individus à part entière. De fait, beaucoup pour assurer leurs autonomie et indépendance préféreraient travailler à temps plein ; si des modes de garde plus nombreux et de qualité pour les enfants ou si un partage des tâches domestiques plus équitable entre conjoints existaient. Les activités parentales demeurent une attribution vue comme principalement maternelle et l'accumulation des tâches travail/famille vécue davantage par les femmes que par les hommes, reste un point névralgique amenant toujours plus les femmes à accepter le travail à temps partiel.

Choisi, contraint, subi, le travail à temps partiel alimente les inégalités entre hommes et femmes : inégalités de revenus présents, donc de retraites futures, aggravées en cas de divorce ou veuvage, précarité latente, moindres carrières...

## Des luttes féministes, ensemble, pour toutes et tous ???

L'exigence de disponibilité temporelle et/ou géographique entendue par le patronat comme un signal fort de l'engagement au travail déniée aux femmes, et imposée aux hommes, perpétue et enracine les inégalités au travail et dans la vie privée.

Il n'est pas dit que les hommes vivent mieux que nous cette situation, eux aussi subissent ces normes sexuées, toujours faire preuve de plus de force, de compétitivité, ne jamais montrer un ressenti « faible »... Ils sont privés du temps nécessaire à leur émancipation collective et/ou personnelle.

Par les luttes féministes, nous entendons aller vers un meilleur vivre ensemble qui profitera non seulement aux femmes mais aux deux sexes.

## Egalité des sexes !

## Rejoignez la lutte !



# Pour un langage égalitaire.

La féminisation des textes est un acte politique important de la lutte contre le sexisme ambiant véhiculé par la forme écrite mais aussi parlée de notre langue de tous les jours. Car, même si les femmes ont aujourd'hui accès à la lecture et à l'écriture, de fait, elles ne peuvent ni se projeter, ni se reconnaître dans des textes ressentis et écrits majoritairement au masculin.

L'universel est marqué, il n'est pas neutre mais masculin (on a longtemps parlé de suffrage universel alors que seuls les hommes votaient); qu'il y a toujours eu des difficultés à rendre visible et légitime l'existence des femmes dans la sphère publique et des obstacles pour l'accession à certaines professions. (On a refusé à Jeanne Chauvin, première femme avocate, de prêter serment au prétexte qu'elle n'était pas citoyenne).

Le langage joue un rôle extrêmement important, il est le rempart contre l'égalité. Il marque la frontière de la légitimité des femmes.

La question de la féminisation des noms en politique et celle des noms de métiers a toujours été prise avec une certaine ironie surtout par l'Académie Française.

Comment ne pas voir de sexisme dans les usages suivants :

- Les titres et les noms des professions, souvent sans équivalent féminin.
- L'utilisation du nom patronymique de l'époux
- L'utilisation de vocabulaire plus péjoratif et plus explicitement sexuel vis-à-vis des femmes.
- L'emploi du masculin par défaut lorsque le sexe n'est pas spécifié ou pour désigner des groupes mixtes.

I'm a Feminist,  
*now what?*



## Sexisme et langage en France :

En 1984 est créée à l'initiative d'Yvette Roudy, la première commission de terminologie chargée d'étudier l'emploi du féminin pour les noms de métier, les fonctions, les grades et les titres. Cette initiative fut reçue par des commentaires critiques tels que celui du Figaro Magazine : « enjuponnement du vocabulaire » ou celui de France Soir : « clitocratie ». En 1986, la circulaire de Fabius affirme qu'il est discriminatoire de n'employer que le masculin. En 1990, le comité des ministres du conseil de l'Europe recommande l'élimination du sexisme dans le langage. Les années 90 seront marquées par le débat sur la parité et l'évolution des usages. L'Académie Française reste sur une position figée et va à l'encontre de l'usage au féminin.

Mais de fait, la langue permet beaucoup plus de choses que l'on ne croit, l'obstacle est essentiellement politique, la langue reflète la réalité sociale du sexisme. Elle est à l'image des rapports de pouvoir, en grammaire il n'y a pas de loi mais des règles fluctuantes.

Il faut, si l'on souhaite une société égalitaire, sortir de cette violence passive qu'est le mépris linguistique et quitter l'universel masculin.

Exemples de mots prenant un sens péjoratif au féminin :

- Un gagneur (un vainqueur)/ une gagneuse (une prostituée)
- Un garçon (un enfant mâle)/ une garce (une prostituée)
- Un courtisan (un intrigant)/ une courtisane (une p...)
- Un masseur (un kiné)/ une masseuse (une p...)
- Un coureur (un jogger)/ une coureuse (une p...)
- Un professionnel (un spécialiste)/ une professionnelle (une p...)
- Un entraîneur (sportif) : une entraîneuse (une p...)
- Un homme à femmes (un séducteur)/ une femme à hommes (une p...)
- Un homme public (un homme connu)/ une femme publique (une p..)

**Pour savoir plus sur ce sujet :**

• On peut télécharger la brochure de Sabine Reynosa « *Décalogue pour une rédaction non sexiste : Construire un langage égalitaire pour négocier l'Égalité professionnelle* » <http://www.soc-etudes.cgt.fr/download.php?view.663>

• A l'initiative de : L'égalité, c'est pas sorcier ! - La Ligue de l'enseignement - Le Monde selon les Femmes - Femmes Solidaires, Signez la pétition : <http://www.petitions24.net/reglepro...>

Malgré ces lois, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, le langage du genre ou non sexiste n'est toujours pas reconnu par l'Académie Française.

Pourtant plusieurs pratiques non sexistes sont possibles en français :

Un certain nombre de pratiques (non officielles mais de plus en plus présentes) vise le langage sexiste en France. Il s'agit d'introduire des apports linguistiques novateurs, essentiellement (pour l'instant) lorsque l'on parle d'un groupe de personnes composé d'individus indifférenciés ou des deux sexes.

« Que les hommes et les femmes soient belles ! »

Le masculin l'emporte sur le féminin. Cette règle de grammaire apprise dès l'enfance sur les bancs de l'école façonne un monde de représentations dans lequel le masculin est considéré comme supérieur au féminin. En 1676, le père Bouhours, l'un des grammairiens qui a œuvré à ce que cette règle devienne exclusive de toute autre, la justifiait ainsi : « Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. »

Pourtant, avant le 18<sup>e</sup> siècle, la langue française usait d'une grande liberté. Un adjectif qui se rapportait à plusieurs noms, pouvait s'accorder avec le nom le plus proche. Cette règle de proximité : « des jours et des nuits entières » remonte à l'Antiquité : en latin et en grec ancien, elle s'employait couramment.

**Pour normaliser, banaliser les formes au féminin :**

On peut aussi utiliser des accords quantitatifs : « 100 femmes et un chien sont parties ».

On peut utiliser le trait d'union : musicien-ne-s ; ou bien mettre une majuscule : motivéEs (bien que moins égalitaire car la majuscule renforce le côté féminin)

On peut terminer les mots de manière bi-genrée : acteur/trices ; ou créer des mots « trans-sexes » : illes pour elles et ils

On peut utiliser un vocabulaire épïcène de façon à neutraliser les notions de genre, par exemple avec les mots élève, personne...

On doit parler des droits de la personne et non pas des droits de l'homme fusse avec un grand H.

**Il appartient à chacun-e de révolutionner les écrits, les correcteurs d'orthographe et nos habitudes. C'est un des moyens accessible à toutes et tous pour lutter contre l'exclusion des femmes au quotidien.**

## Dépendance et autonomie :

Après les retraites en 2010, le gouvernement engage en 2011 un nouveau chantier sur la dépendance. Il prétend lancer un débat national sur le sujet et parle de créer un « cinquième risque » : la nature de ce qu'il couvrirait comme la question de son financement, l'autonomie et le travail des femmes représentent des enjeux politiques majeurs pour l'avenir de la protection sociale, de la solidarité inter-générationnelle et pour les luttes contre les discriminations sexistes.

Financièrement, la prise en charge de la dépendance ne représente aujourd'hui que 1,1% du PIB et pourrait représenter entre 1,5 et 1,8 point de PIB d'ici une vingtaine d'années. Cette valeur doit être mise en regard avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes. La clé du financement repose sur un juste partage de la richesse produite, il s'agit d'un choix politique.

Bien que les pistes de ce financement soient censées faire l'objet d'un débat national, les choix sont déjà tracés. Ils privilégient un système mixte, avec une prise en charge des plus démunis par la solidarité nationale (qui ne saurait être que minimale) et le recours à une assurance individuelle pour les autres (qui ne peut que générer de fortes inégalités). Il s'agit d'une nouvelle tentative de livrer un large champ de la protection sociale au marché.

De même est inacceptable la piste qui suggère de récupérer l'aide accordée à un bénéficiaire par une ponction ultérieure sur le montant de sa succession. Comme le montre l'expérience passée, l'existence d'un « recours sur succession » décourage les personnes dépendantes, en particulier celles qui ont un petit patrimoine, à faire appel à l'aide publique.

Il s'agit pour la société d'assurer une vie digne aux personnes ne possédant pas leur totale autonomie, qu'il s'agisse de personnes âgées, en invalidité ou en situation de handicap et de répondre à leurs besoins !

La majorité de ces personnes expriment notamment le désir de vivre à domicile, ce qui ne se fait actuellement qu'au prix d'une lourde contribution fournie par plus de quatre millions de proches : les aidant-e-s, en très grande majorité des femmes. Ce fardeau considérable n'est pas assez souligné. Améliorer l'autonomie des uns ne peut se faire au détriment de l'autonomie de leurs proches. De même, ne peuvent pas être considérés comme des solutions les projets qui consistent à octroyer une « compensation » monétaire aux aidant-e-s familiaux (qui de toute façon ne pourrait être que dérisoire), à les « professionnaliser ».

Il y a là un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le degré de civilisation se mesure autant à la place qu'elle accorde aux personnes n'ayant pas leur pleine autonomie, qu'au niveau d'égalité atteint entre les femmes et les hommes.

Il faut viser à décharger les aidant-e-s familiaux en permettant leur remplacement progressif mais complet par des personnels professionnels. Le secteur des services d'aide à la personne représente un fort potentiel de création d'emplois. Mais il y règne actuellement une grande précarité avec des emplois déqualifiés, des employeurs multiples, une prédominance des temps partiels et de bas salaires. Les métiers y sont essentiellement « féminins » du fait des stéréotypes sur la sexualisation des rôles sociaux.

A l'opposé, de ce qui existe, l'objectif doit être le développement d'une filière professionnelle qualifiée, avec des emplois stables, à temps plein, qui ont vocation à s'adresser à tous et toutes. Le cadre du service public doit permettre d'harmoniser et améliorer les conditions et de rémunération.

Source : <http://www.fondation-copernic.org/>

## Contact d'associations utiles

### Planning familial 14

Centre d'info gratuit sur la contraception et l'avortement.  
11 Place de la Demi-Lune, 14000 Caen  
Du lundi au vendredi 10h-18h.  
Prendre rendez-vous au : 02.31.82.20.50

### La source

Centre spécialisé pour l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, 24h sur 24.  
Tél. : 02.31.74.00.14 / 202, rue de Bayeux, Caen)

### Centre de Planification familiale

**Centre d'info gratuit sur la contraception et l'avortement.**  
Adresse : 25 Avenue du 6 Juin, 14000 Caen. / Tél. : 02.31.57.14.31

### Quelques numéros verts (gratuit depuis un fixe) :

**Viol Femme Informations :**

0800.05.95.95

**SOS femme battue :** 01.30.63.82.50

**Contraception, IVG, MST conseils :**  
08.20.331.334

### Centre d'information des droits des femmes et des familles

Permanences sur Caen.

Uniquement sur rendez-vous au :  
02.31.62.32.17

# Tract National Solidaires **Egalité : il ne faut plus attendre !**

Le 8 mars est l'occasion pour les femmes de rappeler, qu'en matière d'égalité, nous sommes encore loin du compte. C'est aussi l'occasion de revendiquer et de manifester pour dire haut et fort que nous voulons l'égalité des droits dans tous les domaines : au travail, dans la famille et dans la société toute entière... De nombreuses lois ont pour objectif l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces lois, pas suffisamment contraignantes pour les employeurs, ont permis malgré tout l'ouverture de négociations et quelques avancées encore trop timides. Salaires, emplois, conditions de travail, retraites... du chemin reste à parcourir. Les femmes doivent continuer le combat pour faire respecter leurs droits, pour en conquérir de nouveaux, dans les textes et dans les faits. L'égalité est un droit, les femmes ne peuvent plus attendre !

## Travail : des inégalités persistantes à tous les niveaux

**La féminisation de la population active est un phénomène incontestable, les femmes représentent près de la moitié des salarié.es.** Mais on constate une persistance de la ségrégation professionnelle : les femmes et les hommes ne se retrouvent pas, de la même façon, dans tous les métiers ni tous les secteurs. 10 % des 84 familles d'emplois regroupent plus de la moitié des emplois occupés par les femmes contre 30 % pour les hommes. Les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des cadres (36 %).

**Le salaire moyen des femmes est de l'ordre de 75 % du salaire moyen des hommes et ce, même dans la Fonction publique.** De plus, l'opacité sur l'attribution des primes empêche souvent de rendre vraiment visible toutes les inégalités salariales. Une partie de ces inégalités s'explique par le fait que les femmes occupent des emplois qui restent définis comme moins qualifiés, donc de fait sont moins payés et qu'elles sont plus souvent à temps partiel : 83 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Elles sont largement présentes dans les emplois précaires, en CDD, sur des emplois mal payés, comme dans le secteur des services à la personne. Les stéréotypes de genre attachés aux emplois nécessitant des qualités « naturelles » supposées féminines ont la vie dure et empêchent leur reconnaissance et leur qualification.

Il demeure aussi une discrimination de l'ordre de 10 % à poste, expérience et temps de travail équivalents, liée au seul fait d'être une femme ! Si toutes ces injustices perdurent, c'est bien que notre société considère encore implicitement que le salaire des femmes est un « salaire d'appoint » ! Pourtant, un vrai salaire permettant de vivre sans dépendre de quiconque est la condition de l'autonomie de chaque individu, femme ou homme !

**Toutes ces inégalités professionnelles et salariales ont des répercussions sur le montant des retraites perçues par les femmes qui demeurent en moyenne inférieures de 38 % à celles des hommes.** La majorité des retraité.es percevant le minimum vieillesse sont des femmes. Elles se retrouvent parfois, de renoncer aux soins.

**Des conditions de travail et de vie très difficiles.** Majoritaires dans des emplois où la précarité, la pénibilité physique, la charge de travail, les horaires contraignants et atypiques dominant, les femmes salariées ont en plus à articuler les contraintes liées au travail à celles liées aux charges domestiques qu'elles assurent encore majoritairement (environ 80%). Et cela est démultiplié lorsqu'elles assument seules les charges familiales, étant entendu que lorsqu'on parle de « familles monoparentales », c'est majoritairement des femmes qui sont concernées. Les spécificités du travail dit « féminin », ses risques et pénibilités sont invisibles car peu connues, restent sous-estimés et sont donc peu prises en compte.

**Les violences sexistes s'exercent aussi sur le lieu de travail.** En France, 5 % des viols et 25 % des faits de harcèlement sexuel y sont commis. Là aussi, c'est une situation qui doit cesser. Rappelons que les employeurs sont responsables des conditions de travail de leurs salarié.es et que les violences faites aux femmes au travail, comme dans la société en général, restent un scandale dans une société qui prétend à l'égalité entre toutes et tous !

**Les politiques mises en oeuvre qui réduisent les services publics ont des effets particulièrement pervers pour les femmes :** comme il s'agit souvent de secteurs professionnels où elles sont en nombre (éducation, santé et social), les suppressions d'emplois dans la Fonction publique ont évidemment des répercussions sur les possibilités d'emplois des jeunes femmes. De plus, l'accès aux services publics, notamment aux soins, de plus en plus chers, s'éloigne pour toute une frange de la population victime de la précarité, majoritairement les femmes. Et quand on ferme les centres IVG, quand on réduit les places en crèche et les services de la petite enfance, quand aucun service public n'est mis en place pour accueillir les personnes âgées : c'est un frein pour l'autonomie des femmes, leur choix d'avoir ou non des enfants et de travailler.

**Femmes migrantes, femmes sans papiers, toujours plus discriminées.** Avec un taux de chômage plus important et des conditions d'emplois souvent indignes dans des secteurs où le syndicalisme est peu présent, les cumuls d'inégalités (femmes et étrangères) profitent majoritairement à des employeurs qui bafouent le droit du travail le plus élémentaire. La frénésie sécuritaire de ces dernières années, qui banalise tous les discours xénophobes et racistes, s'oppose au droit de tout individu à s'établir, vivre et travailler où bon lui semble et nie les réalités de l'histoire des migrations humaines.

**Pour l'Union syndicale Solidaires, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu revendicatif primordial, qui doit se décliner partout. Ainsi, la lutte pour imposer aux employeurs cette égalité doit devenir un combat de chaque jour, mais elle doit également s'articuler avec les luttes féministes dans une perspective de transformation sociale.**

7 avenue de Cambridge, CITIS , 14 200 Hérouville St Clair

Téléphone : 02 31 24 23 36 / Tarif com. locales : 08 79 03 13 95

Mel : [syndicatssolidaires-bn@orange.fr](mailto:syndicatssolidaires-bn@orange.fr)

Directrice de la publication : Danielle Morvant

Mensuel Prix public : 1 euro / Imprimé par nos soins

